



Date de convocation : 03/07/2020  
Date d'affichage : 03/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

**Présents** : Thierry ORVEILLON, Loic LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Annie DAROT, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Eric HERVE, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Estelle GUIBERT, Céline TAILLARD, Thaïs FOUCRIT, Bernard KODRIC, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

**Représentés** : Flore HUGUERRE par Jean Paul LEROY  
Laurent MOUSSET par Thierry ORVEILLON  
Philippe MARTINEAU par Loic LEMOINE

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Régis CHAMPAGNE

*Réf : MB*

-----

1. Election des grands électeurs pour les sénatoriales ;
2. Questions diverses.

## Séance publique restreinte

### 1 - Election des grands électeurs pour les sénatoriales

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de :

- M. ORVEILLON Thierry, Président,
- Mr LEROY Jean Paul, Membre,
- M. ALLAIN Jean-Claude, Membre,
- Mme. TAILLARD Céline, Membre,
- Mme GESLAIN Charlotte, Membre,

Le conseil a élu pour secrétaire M. Régis CHAMPAGNE

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la

représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le Maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées.

### **Election des délégués et suppléants**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le Président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de quinze délégués et cinq suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote plié.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire bulletins blancs et nuls : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

ont obtenu :

#### **Délégués :**

Thierry ORVEILLON	23 voix
Charlotte GESLAIN	23 voix
Loïc LEMOINE	23 voix
Sylvie VADIS	23 voix
Serge CHEVALIER	23 voix
Flore HUGUERRE	23 voix
Yvon PRESSE	23 voix
Viviane PICOUAYS	23 voix
Jean-Paul LEROY	23 voix
Françoise GILBERT	23 voix
Régis CHAMPAGNE	23 voix
Thaïs FOUCRIT	23 voix
Jean-Claude ALLAIN	23 voix

Estelle GUIBERT 23 voix  
Bénédicte RENAULT 2 voix

Ont obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter le mandat :

- M. ORVEILLON Thierry, né le 04.10.1965 à Mayenne, domicilié 47 route de Langrolay – Pleslin-Trigavou
- Mme GESLAIN Charlotte, née le 01.03.1989 à Antony, domiciliée 23 la Rouxière – Pleslin-Trigavou
- M. LEMOINE Loïc, né le 29.12.1951 à Pleslin, domicilié 4 le chêne Vert – Pleslin-Trigavou
- Mme VADIS Sylvie, née le 26.09.1965 à Versailles, domiciliée 13 Bis la Rouxière – Pleslin-Trigavou
- M. CHEVALIER Serge, né le 18.09.1950 à la Ville es Nonais, domicilié à la Pilotais – Pleslin Trigavou
- Mme HUGUERRE Flore, née le 07.06.1969 à Mont Saint Aignan, domiciliée à La Ville Trietz – Pleslin Trigavou
- M. PRESSE Yvon, né le 16.05.1948 à Saint-Jacut du Mené, domicilié 45 Cana – Pleslin Trigavou
- Mme PICOUAYS Viviane, née le 21.08.1969 à Dinan, domiciliée à La Ville Even – Pleslin Trigavou
- M. LEROY Jean Paul, né le 07.06.1947 à Trégomeur, domicilié 33 Cana – Pleslin Trigavou
- Mme GILBERT Françoise, née le 28.02.1966 à Dinan, domiciliée 46 Trébéfou – Pleslin Trigavou
- M. CHAMPAGNE Régis, né le 24.11.1967 à Saint Malo, domicilié 35 Le Chêne Vert – Pleslin Trigavou
- Mme FOUCRIT Thaïs, née le 12.06.1995 à Dinan, domiciliée 33 Le Bois Rolland – Pleslin Trigavou
- M. ALLAIN Jean Claude, né le 25.08.1947 à Trigavou, domicilié 21 La Ville Tassetz – Pleslin Trigavou
- Mme GUIBERT Estelle, née le 26.08.1978 à Mamers, domiciliée 20 La Herviais – Pleslin Trigavou
- Mme RENAULT Bénédicte, née le 15.11.1965 à Fougères, domiciliée 46 Cana – Pleslin Trigavou

#### **Suppléants :**

- Céline TAILLARD 23 voix
- Eric HERVE 23 voix
- Annie DAROT 23 voix
- Laurent MOUSSET 23 voix
- Valérie DOARE 23 voix

Ont obtenu la majorité absolue, ont été proclamés suppléants et ont déclaré accepter le mandat :

- Mme TAILLARD Céline, née le 17.07.1981 à Léhon, domiciliée 13 la Rouxière – Pleslin-Trigavou
- M. HERVE Eric, né le 06.08.1972 à Villeneuve d'Ascq, domicilié 13 Domaine De la Vallée – Pleslin Trigavou
- Mme DAROT Annie, née le 07.12.1954 à Pleslin, domiciliée 5 Houillard – Pleslin-Trigavou
- M. MOUSSET Laurent, né le 08.06.1973 à Saint Malo, domicilié 60 rue François Mitterrand – Pleslin Trigavou
- Mme DOARE Valérie, née le 23.05.1974 à Brest, domiciliée 72 Cana – Pleslin-Trigavou

## **2 - Questions diverses**

### **➤ Soutien à l'hôpital de Dinan**

Le Maire réaffirme sa solidarité envers les personnels de santé après une année extrêmement difficile marquée de surcroît par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Il informe les conseillers municipaux de la possibilité d'une fermeture provisoire du fait des conditions actuelles, mais précise que les maires de l'arrondissement de Dinan se mobilisent contre le projet de Centre de Périnatalité de Proximité (CPP) qui entraînerait la fin définitive des accouchements à Dinan.

Les élus soutiennent au contraire un autre futur souhaitable pour le territoire, tel que défendu avec force depuis des années : un hôpital de plein exercice à Dinan, avec une maternité accouchante pérenne et demandent à l'ARS d'assumer les ambitions réaffirmées pour ce territoire, par un plan de relance à la hauteur du besoin et de l'ambition relancée par le discours du 12 mars.

Les maires de Dinan Agglomération demandent également aux parlementaires d'élaborer et promouvoir des propositions de loi assurant la présence de médecins là où le service public les requiert, assortis de systèmes de rémunération équitables et viables et demandent à l'ARS de réévaluer, avec les représentants de notre territoire, la pertinence du découpage actuel des territoires hospitaliers.

	<b>Loic LEMOINE</b>	<b>Charlotte GESLAIN</b>
<b>Serge CHEVALIER</b>	<b>Sylvie VADIS</b>	<b>Yvon PRESSE</b>
<b>Flore HUGUERRE</b>	<b>Jean Paul LEROY</b>	<b>Jean-Claude ALLAIN</b>
<b>Annie DAROT</b>	<b>Philippe MARTINEAU</b>	<b>Jean-Yves LACROIX</b>
<b>Marie-France SALMON</b>	<b>Françoise GILBERT</b>	<b>Régis CHAMPAGNE</b>
<b>Viviane PICOUAYS</b>	<b>Eric HERVE</b>	<b>Laurent MOUSSET</b>
<b>Valérie MELLOUET-DOARE</b>	<b>Erwan MARIE</b>	<b>Estelle GUIBERT</b>
<b>Céline TAILLARD</b>	<b>Thaïs FOUCRIT</b>	<b>Bernard KODRIC</b>
<b>Françoise BICHON</b>	<b>Bénédicte RENAULT</b>	<b>Laurent FRANKOWSKI</b>